

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 40042 Numéro SIREN : 305 273 773 Nom ou dénomination : AAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2019 sous le numéro de dépôt 5144

AAS
Société par actions simplifiée au capital de 400.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle de Saumur
49400 CHACÉ
305 273 773 – RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-trois février,
A dix sept heures,

Au siège social,

➤ La Société **GROUPE PVR**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000.000 €

Dont le siège social est situé 86 rue T'abuteau – 78530 BUC

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 254 379 – RCS
VERSAILLES

Représentée par **Monsieur Patrick VASSEUR**, ès-qualité de Gérant,

Associée unique de la Société **AAS**, sus-désignée,

En présence de **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé.

Monsieur Christian BOUTILLAT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre remise en mains propres en date du 9 février 2018, est absent et excusé.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis par **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé.
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé a été établi par **Monsieur Patrick VASSEUR**, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice,
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, en remplacement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.



PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 253.346 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé au Président.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 253.346 € en totalité au poste « Autres Réserves » qui sera ainsi porté de 670.235 € à 923.581 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFECTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFECTION
31.12.2016	150.000 €	Néant	150.000 €
31.12.2015	Néant	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant	Néant

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte, conformément à la loi, des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associée unique en annexe du présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que les mandats de Monsieur Christian BOUTILLAT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jacques PARAMELLE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à leur terme, décide de désigner en remplacement la Société GESCO, Société Anonyme au capital de 392.000 €, dont le siège social est sis 81 rue des Ponts de Cé – 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 321 943 698 – RCS ANGERS, es qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et la Société P.G, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.062.100 €, dont le siège social est sis 81 rue des Ponts de Cé – 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 510 040 272 – RCS ANGERS, es qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



XXXX

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

Société GROUPE PVR
Associée Unique
Représentée par Monsieur Patrick VASSEUR



Monsieur Patrick VASSEUR
Président non associé

